



Vis cachés dans l'achat d'une maison

Par **jochris**, le **17/01/2011** à **16:54**

Bonjour,
J'ai fait l'achat d'une maison en l'état par le biais d'une agence immobilière et acté devant notaire.
Nous découvrons au fur et mesure du temps de plein de vis cachés depuis (plomberie, fissures dans le plafond), existe t'il un recours et lequel? On à l'impression d'avoir été abusé malgré nos visites où tous nous parraissaient bien.

Par **chris_ldv**, le **18/01/2011** à **14:25**

Bonjour,
Si vous trouvez des vis cachés dans votre maison vous devriez pouvoir les ôter avec un tournevis adapté.
Si par contre vous découvrez des vices cachés dans votre maison vous pouvez demander une réduction de prix ou solliciter la résolution judiciaire de la vente à condition d'être en mesure d'apporter la preuve qu'il s'agit bien de vices cachés, ce qui est souvent très compliqué.
Cordialement,

Par **jochris**, le **18/01/2011** à **18:31**

Merci de m'avoir répondu et désolé pour l'orthographe